

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 novembre 2018**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2018-11-349 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2018 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2018 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

**PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

La période de parole au public a débuté à 19 h 02 et s'est terminée à 19 h 04.

2018-11-350 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018 ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018.

2018-11-351 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2018 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2018-11)

2018-11-352 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS  
D'OCTOBRE 2018

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2018 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2018-11-353 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE MDDELCC - OCTROI D'UN  
MANDAT À LA FIRME WSP POUR LA POURSUITE DE L'ÉTUDE  
BIOLOGIQUE DU SECTEUR DU PROJET IDENTIFIÉ COMME  
« PLACE PIERRE BRUNET »

---

Considérant que la Ville de Pincourt désire poursuivre l'analyse afin d'obtenir un rapport complet couvrant les quatre (4) saisons ;

Considérant la recommandation de la Commission générale élargie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat à monsieur Jean-Pierre Ricard, biologiste, de la firme WSP afin de procéder à la poursuite de l'analyse biologique du secteur de la « Place Pierre Brunet », pour une somme maximale de 32 767,88 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve MDDELCC soit imputée au poste budgétaire 02.135.00.411

2018-11-354 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT 856 - OCTROI  
D'UN MANDAT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES SERVICES  
PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR  
L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE ET LA  
CONSTRUCTION DU NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

---

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 22 octobre 2018, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat supplémentaire pour les services professionnels d'architecture pour l'agrandissement de la caserne incendie et la construction du nouveau garage municipal par le directeur général, monsieur Michel Perrier, auprès de « MDA Architectes » pour une somme maximale de 39 442,17 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le règlement 856, soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2018-11-355 SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – ASSOCIATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt à tenir un barrage routier au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges le samedi 17 novembre 2018, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2018-11-356 SUJET : STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite toujours améliorer la qualité du déneigement des voies publiques ;

Considérant la volonté du conseil municipal de trouver une solution au manque de stationnement sans pour autant nuire aux opérations de déneigement, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De permettre aux citoyens d'utiliser certains stationnements municipaux, de nuit, en période hivernale pour la saison d'hiver 2018-2019.

D'autoriser la vente de vignette de stationnement pour la somme de 50 \$ pour la saison d'hiver 2018-2019.

D'autoriser le stationnement, aux détenteurs de vignette, de 17 h 00 à 8 h 00, tous les jours, à partir du 15 novembre, dans les stationnements suivants :

- 1- Parc D'Ambrosio (8 places)
- 2- Golf Pincourt (intersection rue Forest et boul. Pincourt) (40 places)
- 3- Terrains de Tennis (rue Bellevue) (33 places)
- 4- Avenue Monseigneur-Langlois (parc Bellevue) (41 places)
- 5- Piscine municipale (boul. Olympique) (12 places)
- 6- Parc René-Lévesque (25 places)
- 7- Parc Shamrock (30 places)
- 8- Boulevard Pincourt (25 places)

D'autoriser le remorquage des véhicules ne possédant pas de vignette dans ces stationnements durant la période identifiée à la signalisation.

2018-11-357 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE ET PROCÉDURE DE DOTATION -  
GESTIONNAIRES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la *Politique et procédure de dotation - Gestionnaires*.

- 2018-11-358 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2018 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2018-11-359 SUJET : ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2019 DE LA VILLE DE PINCOURT
- Considérant la résolution 2018-10-082 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot adoptant le budget 2019 ;
- Considérant qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les villes membres doivent adopter le budget 2019 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot par résolution, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le budget 2019 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2019 pour une somme de 1 313 227 \$.
- D'imputer cette somme aux postes budgétaires 02.412.00.810 et 02.412.00.920.
- 2018-11-360 SUJET : PAIEMENT COMPTANT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 767, 818, 825 ET 817
- Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 22 octobre 2018, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le paiement comptant des règlements suivants pour une somme totale de 3 894 482,37 \$, comme suit, et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 03.210.00.811.
- À même le surplus réservé :
- |      |   |               |
|------|---|---------------|
| R767 | Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement de l'avenue Forest, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$ | 331 042,99 \$ |
|------|---|---------------|

R818	Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements roulants et un emprunt de 405 000 \$ à cette fin	201 094,39 \$
R825	Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements roulants et un emprunt de 250 000 \$ à cette fin	123 544,54 \$
R817	Règlement décrétant l'acquisition du Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot ainsi qu'un emprunt au montant de 3 850 000 \$ à cette fin	1 882 191,00 \$
À même le surplus non réservé :		
R817	Règlement décrétant l'acquisition du Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot ainsi qu'un emprunt au montant de 3 850 000 \$ à cette fin	1 356 609,45 \$
<b>Total :</b>		<b>3 894 482,37 \$</b>

2018-11-361 SUJET : RENFOUEMENT D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

Considérant le remboursement du coût intégral des services professionnels pour la conception des plans et devis des infrastructures du projet de Pointe-aux-Renards d'une somme de 209 090,06 \$ par Habitations Voyer – Domaine de la Pointe inc. ;

Considérant que les frais ont été acquittés par la réserve MDDELCC, par la réserve engagement 2012, par le surplus non réservé et par le fonds d'administration, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation de la somme de 209 090,06 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter à la réserve MDDELCC.

2018-11-362 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – NOVEMBRE 2018

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « Excavation Gricon inc. »

Pour le projet de prolongement des services municipaux sur le chemin de la Pointe-aux-Renards, la somme de 114 715,76 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 4 pour les travaux de construction exécutés en date du 30 septembre 2018.

Pour le projet de prolongement des services municipaux sur le chemin de la Pointe-aux-Renards, la somme de 2 983,47 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 6 pour les travaux de construction exécutés en date du 12 octobre 2018.

Que ces dépenses financées par le règlement d'emprunt 854 soient imputées au poste comptable 22.400.10.854.

B) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de construction d'une nouvelle rue et la réfection d'une piste cyclable, la somme de 94 490,41 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2 pour les travaux exécutés en date du 31 octobre 2018.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

C) Paiement à effectuer à « *Soucy Aquatik inc.* »

Pour le projet de réfection du bassin de la piscine municipale, la somme de 86 351,97 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés en date du 30 septembre 2018.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

2018-11-363 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2018-10-343 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « RÉSERVE PROJETS SPÉCIAUX » - ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE SUR LES 23, 24 ET 25<sup>E</sup> AVENUES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2018-10-343 – Dépense financée par la réserve « Réserve projets spéciaux » - Ensemencement hydraulique sur les 23, 24 et 25<sup>e</sup> Avenues en changeant :

*« pour une somme maximale de 35 200 \$, toutes taxes incluses. »*

par :

*« pour une somme maximale de 43 579,12 \$, toutes taxes incluses. »*

2018-11-364 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'UNE SABLEUSE DE TYPE REMORQUÉ

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une sableuse de type remorqué auprès de « *J.-René Lafond inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 20 120,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 03.600.30.000.

2018-11-365 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉFECTION D'UNE POMPE D'EAU DE SERVICE À L'USINE D'ÉPURATION

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de Division traitement des eaux, monsieur Denis Forest, à octroyer un mandat pour la réfection d'une pompe d'eau de service à l'usine d'épuration pour une somme de 7 177,98 \$, toutes taxes incluses, auprès de « *Liquiteck inc.* », fournisseur attiré.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.532.

2018-11-366 SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LE RECYCLAGE ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION – APPEL D'OFFRES 2015-016

Considérant que le contrat pour la manutention, le transport, le recyclage et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration, octroyé par la résolution 2015-12-427, vient à échéance le 9 janvier 2019;

Considérant que, dans son appel d'offres 2015-016, la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux années supplémentaires, une (1) année à la fois, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à « *Matrec (Enlèvement de déchets Bergeron inc.)* », pour la manutention, le transport, le recyclage et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration pour la période du 10 janvier 2019 au 9 janvier 2020 selon les modalités au cahier des instructions aux soumissionnaires de l'appel d'offres 2015-016 suivant les prix unitaires soumis pour un contrat approximatif de 136 185,02 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.498.

2018-11-367 SUJET : OCTROI D'UN MANDAT DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DE L'AUTOMATE DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX – ÉTUDE ET ANALYSE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de Division traitement des eaux, monsieur Denis Forest, après recherche de prix, à octroyer un mandat d'étude et d'analyse dans le cadre du projet de remplacement de l'automate de l'usine d'épuration pour une somme de 26 533,74 \$, toutes taxes incluses, auprès de « *WSP* ».

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.532.

2018-11-368 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018

---

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 15 706,29 \$, toutes taxes incluses, pour la location des glaces pour le mois de novembre 2018 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2018-11-369 SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT, INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS 2019

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature, par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, auprès de la firme « *Stageline* » d'un contrat de location d'une scène pour la Fête de Pincourt, incluant la Journée des pompiers 2019 pour une somme de 16 090,75 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un dépôt de 50 % de la facture totale, soit d'une somme de 8 045,38 \$, soit versé à « *Stageline* ».

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2018-11-370 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – OCTOBRE 2018

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs

- 1<sup>er</sup> octobre 2018



Commission de développement durable

- 15 octobre 2018

Commission d'administration de finances

- 22 octobre 2018

- 2018-11-371 SUJET : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.
- 2018-11-372 SUJET : DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2019
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par le greffier, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019.
- 2018-11-373 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de servitude à intervenir entre « *Habitations Raymond Allard inc.* », « *Les habitations Sylvain Ménard inc.* » et la Ville de Pincourt dans le cadre du projet *Onyx*.
- 2018-11-374 SUJET : DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN SERVEUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'achat d'un serveur, auprès de « *LOB inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 11 517,17 \$, toutes taxes incluses.
- Que ces dépenses financées par le fonds de roulement soient imputées au poste comptable 22.100.40.033.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en trois (3) paiements annuels égaux de 3 839,06 \$ à compter de l'exercice financier 2019.

- 2018-11-375 AVIS DE MOTION – TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2019
- Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2019 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2018-11-376 AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES, DU RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES ET DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES POUR L'ANNÉE FISCALE 2019
- Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères, du ramassage des déchets recyclables et des résidus alimentaires pour l'année fiscale 2019 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2018-11-377 AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2019
- Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2019 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2018-11-378 AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2019 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT
- Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2019 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2018-11-379 AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS-FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2019 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2019 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2018-11-380 SUJET : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION
- Considérant l'adoption du règlement 865 – Règlement sur la démolition des immeubles en séance ordinaire le 12 janvier 2016 ;

Considérant l'alinéa 4 dudit règlement mentionnant que le comité est formé de trois (3) membres du conseil désignés pour un (1) an par le conseil et dont le mandat est renouvelable, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que mesdames Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, de même que monsieur René Lecavalier, soient nommés pour former le comité de démolition pour une période d'un (1) an à compter de la présente.

Le maire, monsieur Yvan Cardinal, est membre d'office dudit comité.

2018-11-381      SUJET :      APPEL D'OFFRES 2018-010 – REJET DES SOUMISSIONS ET  
AUTORISATION D'ALLER DE NOUVEAU EN APPEL D'OFFRES

Considérant l'appel d'offres 2018-010 ;

Considérant que l'analyse préliminaire des documents, effectuée par le service du greffe, démontre que l'ensemble des soumissionnaires ont notamment fait référence au temps total ainsi qu'au temps associé à chacune des étapes du processus d'audit au lieu d'avoir indiqué un pourcentage d'heures tel qu'exigé par les documents d'appel d'offres ;

Considérant que les instructions aux soumissionnaires mentionnent que « *Toute indication du prix de la soumission ou toute information permettant de connaître ce prix ailleurs que dans l'enveloppe no 2 entraînera le rejet automatique de la soumission.* »;

Considérant que le détail du temps illustré à chacune des soumissions permet d'inférer une estimation du prix ;

Considérant que les membres du comité de sélection assignés à l'analyse des documents qualitatifs n'ont pas pris connaissance des documents des soumissionnaires et qu'aucun service de la ville n'a pu prendre connaissance des documents d'appels d'offres autre que celui du greffe ;

Considérant qu'il est essentiel de préserver l'égalité entre les soumissionnaires lors de l'analyse des soumissions et l'intégrité du processus d'appel d'offres, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rejeter l'ensemble des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 2018-010.

D'autoriser le greffier à repartir en appel d'offres public pour les services professionnels pour l'audit des états financiers en conservant les mêmes critères d'analyse à l'exception du critère 3 qui fera l'objet d'explications additionnelles aux soumissionnaires.

D'autoriser le greffier à nommer un nouveau comité de sélection différent de celui nommé pour l'appel d'offres 2018-010.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 38 et s'est terminée à 19 h 56.

2018-11-382    SUJET :    LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 56, de lever la Séance ordinaire du 13 novembre 2018.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER

PROJET